LE GROUPE
NOUVEAU PARIS POPULAIRE

Question écrite de Monsieur Christophe Prudhomme et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire au Maire de Paris relatif au maintien des locataires menacés d'expulsion.

Le site des Frigos, situé dans le 13e arrondissement, constitue depuis plus de quarante ans un lieu emblématique de la création artistique parisienne, abritant près de deux cents ateliers d'artistes plasticiens, musiciens, sculpteurs et créateurs de disciplines variées. Cet ancien entrepôt frigorifique de la SNCF, investi dès 1980 par des artistes pionniers, représente un patrimoine culturel et historique singulier, témoignant de la capacité de Paris à transformer des friches industrielles en espaces de création vivante.

Les Frigos participent activement au rayonnement artistique et culturel de Paris, accueillant chaque année des milliers de visiteurs lors des journées portes ouvertes et contribuant à l'attractivité du quartier Paris Rive Gauche. Ainsi, la préservation des espaces de création constitue un enjeu majeur pour maintenir à Paris une vie artistique diverse et accessible, conformément aux engagements de la mandature en faveur de la culture pour toutes et tous.

Le transfert de la propriété et de la gestion des locaux de la SNCF à la Ville de Paris par l'intermédiaire de la SEMAPA a entraîné des hausses de loyers très importantes mettant certains locataires en difficulté avec l'accumulation de dettes locatives importantes. Malgré des demandes de révision des loyers et d'apurement des dettes, la Ville de Paris a lancé une procédure administrative d'expulsion avec un jugement rendu le 1er octobre 2025 notifiant la mise en œuvre des expulsions dans un délai de 1 mois avec une amende de 100 euros par jour en cas de maintien dans les lieux.

De nombreux artistes résidents des Frigos exercent leur activité dans des conditions économiques précaires et qu'une expulsion les placerait dans une situation de grande difficulté, faute d'alternatives locatives accessibles à Paris. A la suite de la mobilisation engagée par le Collectif des Frigos contre les expulsions avec la population, une médiation a été lancée à la demande d'Anne Hidalgo en janvier 2026 sous l'égide du médiateur de la Ville de Paris. Les discussions avec le médiateur semblaient permettre d'aboutir à une solution permettant d'éviter les expulsions lors de la dernière entrevue le 10 mars et qu'il s'était engagé à adresser des propositions écrites au collectif. Mais le médiateur ne répond plus aux demandes du collectif depuis la mise en place du nouvel exécutif municipal.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer comment elle compte agir pour que :

• le médiateur de la Ville de Paris reprenne sa mission dont l’objectif doit être le maintien dans les lieux des artistes menacés d’expulsion en effaçant la dette et en instaurant des loyers sociaux adaptés aux situations individuelles des artistes concernés ?

• soit reconnu définitivement le site des Frigos comme un lieu culturel d'intérêt patrimonial, bénéficiant d'une protection adaptée à son caractère exceptionnel ?

• soit engagé un projet de réhabilitation du bâtiment garantissant le maintien dans les lieux des occupants actuels ?